



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2013**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **18 septembre et du 4 octobre 2013**, s'est réuni le **10 octobre 2013** à **18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE, Bernard LOUMAGNE, Christian BERGON, Joseph CARLES, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Pascal BOUREAU, Monique COMBES, Jean-Paul TEJEDOR, Alain RIGOUT, Françoise LABORDE, Denise COUFFIGNALS, Marie-Christine CALVAIRAC, Gilbert AJAS, Michelle NENADITCH, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Gérard GABARRE, Isabelle CHEZE, Laurence MASSETTE, Bernadette GUERY, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Fouzia BENNAMA, Benoît GOMEZ, Monique IZAGA, Gérard RASTOUL, Guy GHRENASSIA, Liliane POINSOT, Régis LEONARD, Brigitte CAMBOULIVES (à partir de la question n°8)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Michel INDELICATO a donné pouvoir à Jean-Paul TEJEDOR, Guilhem BOYER a donné pouvoir à MONSIEUR LE MAIRE, Jean-Marc VALETTE a donné pouvoir à Gérard RASTOUL

ETAIENT ABSENTES :

Corine BUISSON,
Brigitte CAMBOULIVES (jusqu'à la question n°7).

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **34** (33 jusqu'à la question n°7)

 - Dates de convocation : **18 septembre et 4 octobre 2013**
 - Date d'affichage : **4 octobre 2013**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **4 octobre 2013**

 - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désigné secrétaire de séance.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué l'actualité et notamment :

➤ **LE BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013/2014 :**

▪ **Des effectifs en hausse qui reflètent le dynamisme démographique de la commune :**

- écoles primaires : 1960 enfants soit + 77 enfants (+ 4 %),
- fréquentation également à la hausse des restaurants scolaires : + 60 repas/jour,
- petit bémol : maintien du nombre de classes malgré les demandes appuyées de la municipalité auprès des services académiques pour des ouvertures supplémentaires de classes en raison de l'augmentation des effectifs,
- établissements secondaires (collèges et lycée) et privés : + 100 élèves

▪ **Un mouvement de croissance que la Ville accompagne grâce à :**

- l'entretien et la modernisation constante du patrimoine scolaire municipal avec notamment, cette année : la livraison de la cuisine centrale et la rénovation associée des cuisines satellites, l'ouverture du nouveau groupe scolaire Jean Moulin saluée par le président du Conseil Général Pierre IZARD, le démarrage du chantier du futur groupe scolaire d'Andromède ;

- la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, comme dans la plupart des communes de Toulouse-Métropole ayant abouti à :

– une organisation réaliste bénéficiant de l'expérience municipale dans son offre d'accueil périscolaire,

– une organisation favorisant les rythmes de l'enfant (pause méridienne allongée d'une demi-heure),

– une organisation évolutive à développer progressivement en fonction du potentiel à la fois municipal et associatif de la Ville.

➤ **UNE ACTUALITÉ PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION :**

▪ **Lundi 7 octobre à Toulouse, lancement par Louis GALLOIS - Commissaire général à l'investissement - de l'Institut Régional Technologique (IRT) Saint-Exupéry :**

- Adossé au pôle de compétitivité aéronautique, « Espace et systèmes embarqués » des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, l'IRT sera une plate-forme de recherche interdisciplinaire au service de la performance industrielle et commerciale avec pour

ambition de devenir en quelques années un opérateur de recherche de rang mondial. Sa création conforte le pôle aéronautique toulousain et blagnacais.

- Innovation également avec la vente de plusieurs dizaines d'Airbus A350 à la compagnie Japan Airlines, jusque-là marché « chasse gardée » de Boeing. Cette nouvelle est vécue comme une victoire extrêmement importante pour l'industrie aéronautique et tous ceux qui en vivent, à Blagnac, dans l'agglomération toulousaine et dans la région Midi-Pyrénées.

- Ces deux événements légitiment la création à Blagnac d'Aérosopia, musée dédié à la culture aéronautique et scientifique.

➤ **INNOVATION TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Participation de la Ville de Blagnac à l'Open Data France**, association nationale, présidée par Pierre COHEN (maire de Toulouse et Président de la communauté urbaine Toulouse-Métropole) dont le siège est à Toulouse, qui regroupe des collectivités volontairement engagées dans une démarche ayant pour double objectif la transparence démocratique et le développement économique en permettant aux entreprises et aux particuliers d'accéder aux données publiques et de les utiliser.

- **« Sport sur ordonnance » :**

- Nouveau dispositif original (après l'adhésion de la Ville au Plan National Nutrition et Santé - PNNS) mis en place sur proposition du Conseil Économique Social Local (CESL) avec le concours des médecins et ayant pour objectifs :

- de permettre la pratique d'une activité physique adaptée et régulière à toute personne souffrant de pathologies chroniques,

- et d'accompagner ces personnes en leur proposant un encadrement par des éducateurs sportifs municipaux sur prescription de leur médecin traitant.

➤ **RENDEZ-VOUS À NOTER :**

- mardi 15 octobre à 11h30 : pose de la première pierre de « Habitat Jeunes » (foyer logement pour jeunes travailleurs) de Blagnac Constellation, réalisé par le groupe les Chalets sur Andromède,

- prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 22 novembre à 18h30 avec notamment à l'ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 7 AOUT AU 30 SEPTEMBRE 2013.

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à - 500 086 € soit :

- - 609 546 € de réajustement de la contribution de la ville au SIVOM Blagnac Constellation,
- 20 000 € de compléments de crédits pour le portage de repas,
- 1 000 € de subventions complémentaires,
- 60 000 € d'ajustements de crédits pour la Direction de la commande publique,
- 11 960 € de crédits complémentaires pour les illuminations de Noël sur le quartier Andromède,
- 16 500 € de compléments de crédits pour des frais de maintenance,
- Des virements de crédits pour modifier des imputations budgétaires.

RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 15 000 € soit :

- 15 000 € d'augmentation des recettes pour le portage de repas.

Le total des dépenses supplémentaires étant de -500 086 €, et celui des recettes nouvelles de 15 000 €, il convient d'augmenter l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 515 086€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 529 575 € soit :

- 22 800 € de réajustement de crédits de paiement pour l'acquisition de matériels pour les services de la ville,
- 4 000 € d'ajustement de crédits pour la signalétique externe,
- 2 775 € de subvention d'équipement au CLLAJ pour la réalisation du site Logiscoop « chambre chez l'habitant »,
- 500 000 € d'opération d'ordre dans le cadre de la gestion des avances forfaitaires sur marché,
- Divers virements de crédits.

RECETTES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 508 365 € soit :

- 8 365 € de subvention du Conseil Général pour l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts,
- 500 000 € d'écriture d'ordre dans le cadre de la gestion des avances forfaitaires sur marché.

Suite à l'augmentation de l'autofinancement budgétaire (+515 086 €) et la prise en compte des nouvelles recettes (508 365 €) et des dépenses d'investissement (529 575 €), le suréquilibre de la section d'investissement est en augmentation de 493 876 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2013

▪ AFFECTATION

1° SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les subventions complémentaires suivantes :

SPORTS

- BLAGNAC SPORTING CLUB ATHLETISME **1 500,00 €**

Subvention exceptionnelle pour financer la participation du champion de France des 100 km aux Championnats du Monde des 100 km en octobre 2013 à Durban en Afrique du Sud.

- GUIDON SPRINTER CLUB BLAGNACAIS **1 000,00 €**

Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de déplacement au Championnat de France sur route « Elite » à Brest et au Championnat de France sur piste à Hyères.

ENFANCE EDUCATION

- MOULIN EXPRESS **500,00 €**

Subvention exceptionnelle à cette nouvelle association pour financer la mise en place d'un « pédibus » pour les élèves du groupe scolaire Jean Moulin.

AFFAIRES CULTURELLES

- CLUB DES CARTOPHILES DE MIDI-PYRENEES **1 000,00 €**

Subvention exceptionnelle pour participer à l'organisation du 30^{ème} anniversaire du club.

- L'ETENDARD OCCITAN **400,00 €**

Aide destinée à permettre à l'association de représenter la Ville à l'occasion des concours de figurines historiques du dernier trimestre à Limoges, en Italie et en Espagne.

▪ ATTRIBUTION :

AFFAIRES SOCIALES

- LE RESEAU SOCIAL SOLIDAIRE DE BLAGNAC **1 000 ,00 €**

Subvention à cette nouvelle association pour financer son activité promouvant le lien social de proximité.

2° SUBVENTION D'EQUIPEMENT

AFFAIRES SOCIALES

- CLLAJ 31 - COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT DES JEUNES DE LA HAUTE-GARONNE **2 775 ,00 €**

Subvention d'équipement pour financer la création d'un site internet dénommé LOGISCOOP « Chambre chez l'habitant ».

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE AIDE A DOMICILE

Budget Primitif 2014	
RECETTES	
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	711 000 €
TOTAL	711 000 €
DEPENSES	
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	711 000 €
TOTAL	711 000 €

ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE DU SERVICE

Heures	Réalisé 2012	Prévisionnel 2013	Prévisionnel 2014
Nombre de personnes prises en charge	186	180	180
Nombre total d'heures	28 505	27 000	27 000
Heures tarif fixé par C.G.	24 347	22 000	24 000
Autres heures	4 158	5 000	3 000



TARIFICATION 2014

- Tarif horaire Conseil Général : non connu à ce jour, établissement de la prévision avec une hausse de +2%, soit 20€
- Tarif horaire autres caisses de retraite : +2%, soit 19,80€



EFFECTIF 2014

Reconduction des effectifs 2013 :

- 1 responsable travailleur social
- 2 gestionnaires
- 17 aides à domicile dont 1 à temps non complet.



BUDGET 2014

Dépenses :

- Afférentes à l'exploitation courante : 400€
- Afférentes au personnel : 708 834€
- Afférentes à la structure : 1 766€

Recettes :

- Conseil Général : 480 000€
- Caisses de retraite : 59 400€
- Autres produits divers : 11 500€
- Participation Ville de Blagnac : 160 100€

Résultat de l'exercice 2012 : +16 519,16€



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE AVEC LE BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY : MODIFICATION DE L'ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT

Il est proposé, après examen de la situation de l'association, d'adopter l'avenant n°2 – ci-annexé - à la convention relative à l'avance de trésorerie remboursable consentie au BSCR modifiant le plan de remboursement comme suit :

	Montant annuel	Date de remboursement
Saison 2008/2009	40 400 €	31/10/2008
Saison 2009/2010	40 400 €	31/10/2009
Saison 2010/2011	40 400 €	31/10/2010
Saison 2011/2012	40 400 €	30/04/2012
Saison 2012/2013	0 €	
Saison 2013/2014	20 000 €	31/10/2013
Saison 2014/2015	20 400 €	31/10/2014

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE POUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC ANDROMEDE

Subvention de la Communauté urbaine Toulouse Métropole pour la réalisation des équipements publics nécessaires aux besoins des nouveaux habitants de la ZAC Andromède à concurrence des droits à construire (m² SHON) attribués dans la ZAC soit 271 731 m².

La ville de Blagnac sollicite la participation de Toulouse Métropole pour la réalisation des équipements publics de superstructures sur la ZAC Andromède à concurrence des droits à construire (m² SHON) attribués dans la ZAC, soit 271 731 m² SHON prévisionnels (CRAC 2012).

Actuellement, les m² de SHON habitat commercialisés sur Blagnac s'élèvent à 94 800m² à fin 2012, soit un premier versement de 474 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Madame CALVAIRAC

7. MISE A DISPOSITION DES DONNEES PUBLIQUES DE LA COMMUNE SUR LE PORTAIL INTERNET "TOULOUSE METROPOLE DATA»

La mise à disposition des données publiques facilitera leur réutilisation par les citoyens, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels. Elle permettra de réaliser des économies d'échelle en incitant l'ensemble des acteurs publics et privés à partager le même territoire numérique sans multiplier des acquisitions de données similaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

8. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE LA REVOLUTION

- TVA (récupérée par le SDEHG)	18 331 €
- Part gérée par le Syndicat	50 050 €
- Part restant à la charge de la commune	54 973 €
TOTAL	123 354 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

9. ADOPTION DU PRINCIPE DE DECLASSEMENT DE VOIRIE PUBLIQUE POUR LE CHEMINEMENT PIETONNIER RELIANT L'IMPASSE DU POITOU A L'IMPASSE D'AUVERGNE EN VUE DE SA CESSION AUX RIVERAINS - MISE A L'ENQUETE



Ce cheminement piétonnier est classé dans le domaine public communal.

Depuis sa création, les riverains se plaignent de nuisances diverses (bruits, dégradations...) qui ont conduit à sa fermeture il y a une dizaine d'années.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de quatre d'entre eux pour que cette allée leur soit cédée.

Une division parcellaire pourrait donc intervenir afin d'attribuer à chacun l'emprise souhaitée. Le prix de cession sera alors déterminé conformément à l'avis des services de France Domaine.

Ce cheminement devra faire l'objet d'un déclassement et après réalisation de l'enquête publique, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de ce cheminement puis sur son aliénation au profit des riverains demandeurs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. VENTE DES LOCAUX "OREE DU PARC" A LA SCI IMAGINE - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION DU 25 JUIN 2013

Rappel : délibération du 25 juin 2013 approuvant la vente de l'immeuble communal situé 12 avenue du Parc, cadastré section BL n° 46 lots N° 46 et 91, à Madame Céline FAYNOT gérante de la SARL C - MEX, RCS, moyennant le prix de 160 007 € net vendeur (frais d'agence en sus à la charge de l'acquéreur).

Madame FAYNOT a informé la commune qu'elle souhaitait réaliser cette acquisition par l'intermédiaire de la SCI IMAGINE qu'elle doit constituer pour gérer les biens immobiliers de sa société.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN ZONE MARAÎCHERE AUX CONSORTS VIVIES

Parcelle cadastrée section AT n°2 pour une contenance de 1486 m², située en zone N, secteur EBC du PLU, au niveau de la zone boisée de la Mathe.

En raison de sa situation en zone naturelle boisée, il est proposé de l'acquérir (montant : 1 000 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. MODIFICATIONS PARCELLAIRES ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : BORNAGE AVEC LES RIVERAINS DES RAMIERS - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION DU 29 NOVEMBRE 2010

Rappel : délibération du 29 novembre 2010 approuvant des modifications parcellaires avec des riverains des Ramiers suite à une demande de bornage de l'un des propriétaires.

À cette occasion, la limite du domaine communal a été établie en pied de talus afin d'en laisser la propriété aux immeubles du dessus :

- Propriété cadastrée section AY n° 138, appartenant à Monsieur et Mme ENET (ex propriété DAL CASTELLO) (surface du talus 112 m²).
- Propriété cadastrée section AY n° 145 appartenant à Monsieur et Mme BORNERT (surface du talus 44 m²).
- Propriété cadastrée section AY n° 146 appartenant à Monsieur Guy CALAC (surface du talus 49 m²).

Ces bornages se traduisent donc par des modifications parcellaires avec le rattachement des talus aux propriétés situées en surplomb du parc des Ramiers.

Il convient de les déclasser du domaine public. Ces rattachements de parcelles aux propriétés privées se feront à l'euro symbolique. En effet, il est opportun de laisser aux divers propriétaires la charge de l'entretien du talus qui soutient leur propriété.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. NOUVEAUX PROJETS ET TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS NECESSAIRES ET DE REALISER LES TRAVAUX CORRESPONDANTS

Les nouveaux travaux à engager connus à ce jour sont les suivants : Construction d'un local poubelles à l'école René Cassin, parcelles cadastrées section BM n° 58 – 336.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

14. ADOPTION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ETUDE POUR L'AMELIORATION DES PROTECTIONS ACOUSTIQUES LE LONG DES VOIES RAPIDES RD902 ET A621

Participation à une étude complète pour l'amélioration des protections sonores existantes le long de la RD902, de l'A621 et des voies associées dans le cadre d'une collaboration entre l'État, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole et la Ville de Blagnac.

Le montant de la participation financière de la ville, aujourd'hui non défini, sera déterminé et approuvé ultérieurement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

15. ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Nouveaux horaires de fonctionnement les mercredis de 11 h 30 à 18 h 00 durant lesquels, les enfants sont accueillis comme suit :

- **après-midi avec repas**
Accueil du midi de 11 h 30 à 11 h 45 (départ de l'école à 11 h 30)
Accueil du soir de 16 h 30 à 18 h 00

- **après-midi sans repas pour les élémentaires seulement**
Accueil du midi de 13 h 15 à 13 h 45
Accueil du soir de 16 h 30 à 18 h 00

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. ACTUALISATION DES REGLEMENTS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les principales modifications, concernent :

1. La non facturation aux familles des jours fériés et des jours de maladie des enfants après la prise en compte de 3 jours de carence

2. L'abandon du forfait sur le calcul des déductions liées aux congés annuels (5 semaines à ce jour) pour intégrer une contractualisation variable selon les besoins de la famille avec 7 semaines de congés maximum

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE RENOUELEMENT DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

- Dépenses : 42 544 €
- Recettes : 42 544 €
 - o Subvention Caisse d'Allocations Familiales : 6 810 €
 - o Communauté Urbaine Toulouse-Métropole : 750 €
 - o Ville de Blagnac : 34 984 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE PAR L'INTERMEDIAIRE D'INTERNET

Dans un souci de simplification administrative, la CAF -31 propose de regrouper les deux conventions d'accès au service CAFPRO, signées avec la commune, le 1^{er} avril 1999 et le 20 décembre 2004.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

19. ATTRIBUTION D'UNE "BOURSE AUX PROJETS JEUNES" A MONSIEUR YASSINE SAMEH

Attribution d'une bourse d'un montant de 1 000 € à Monsieur YASSINE SAMEH pour son projet qui s'inscrit dans le volet « Humanitaire International » afin de l'aider à participer au raid de Latécoère qui se déroulera du 4 au 20 octobre 2013.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SPORTS

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

20. ADOPTION DU DISPOSITIF "SPORT SUR ORDONNANCE" ET DE SES MODALITES DE MISE EN OEUVRE : REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Sport sur Ordonnance : ce dispositif a pour objectif de rendre possible la pratique d'une activité physique adaptée et régulière à toute personne souffrant de pathologies chroniques et d'accompagner ces personnes en leur proposant, sur prescription de leur médecin traitant, un encadrement par des éducateurs sportifs

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

21. CREATIONS D'EMPLOIS

Filière culturelle :

- Professeur d'enseignement artistique de classe normale

1

- Professeur d'enseignement artistique de classe normale *à temps non complet à raison de 4h30*

1

- Assistant d'enseignement artistique (cadre d'emplois) *à temps non complet à raison de 2h00* 2
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe *à temps non complet à raison de 12h00* 1

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. CREATIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Délibération en date du 28 mars 2013 : recrutement de 4 jeunes à temps complet pour travailler dans les secteurs d'activité suivants :

- le maintien à domicile
- les structures Petite enfance
- la restauration
- les espaces verts.

Il est proposé de créer 2 emplois d'avenir supplémentaires à temps complet dans ces mêmes secteurs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

Direction	Emplois	Spécialités	Anciennes durées hebdomadaires de travail	Nouvelles durées hebdomadaires de travail
Direction des affaires culturelles - Conservatoire de musique et de danse	1 AEA principal 2 ^{ème} classe	Danse Modern'Jazz	16h00	17h00
	1 AEA principal 1 ^{ère} classe	Ateliers d'improvisation/jazz	4h00	5h00
	1 AEA principal 1 ^{ère} classe	Danse contemporaine	14h00	15h30
	1 AEA principal 1 ^{ère} classe	Guitare	16h30	20h00
	1 AEA principal 1 ^{ère} classe	Harpe	7h00	9h00
	1 AEA principal 1 ^{ère} classe	Saxophone	10h35	11h00
Direction des affaires culturelles - Ateliers d'arts	1 intervenant	Arts appliqués	12h00	13h00
Direction des sports - Piscines	1 Éducateur des activités physiques et sportives	Maître-nageur sauveteur	17h30	19h30

* AEA : Assistant d'enseignement artistique

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. PROLONGATION DE LA PROCEDURE "ENTRETIEN PROFESSIONNEL" A TITRE EXPERIMENTAL POUR L'ANNEE 2013

Faisant suite à la circulaire du Ministère de l'intérieur, de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique en date du 4 mars 2013, les employeurs ayant expérimenté l'entretien professionnel (qui remplace la notation) peuvent prolonger ce dispositif pour l'année 2013.

QUESTIONS DIVERSES

↳ INTERVENTION DE MADAME POINSOT :

Madame POINSOT a reproché à Monsieur le Maire d'avoir porté atteinte à son intégrité en écrivant dans le « Petit Journal » (*) qu'elle sortait de son rôle de témoin de la vie locale lorsqu'elle collaborait à ce quotidien dans lequel elle livrait son interprétation en tant que conseillère municipale de l'opposition et que son affirmation concernant l'absence de salle des fêtes à Blagnac était erronée.

() Droit de réponse exercé par la municipalité suite à l'article de Madame POINSOT intitulé « Aéroscopia, musée aéronautique qui va coûter cher aux Blagnacais » et dans lequel elle concluait : « Désormais la ville de Blagnac aura son musée aéronautique mais toujours pas de salle des fêtes ! »*

Madame POINSOT a ajouté que beaucoup de Blagnacais se plaignaient de l'absence d'une salle des fêtes, qu'elle n'interprétait pas la réalité et qu'elle était parfaitement dans son rôle d'élue et de citoyenne lorsqu'elle la dénonçait.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé l'existence de nombreuses salles accueillant les événements de la vie locale et notamment le chapiteau, la salle de Barricou ou la salle polyvalente, qui remplissent totalement les fonctions de salle des fêtes.

MONSIEUR LE MAIRE a ensuite souligné combien il était délicat d'exercer deux fonctions qui, par essence, ne peuvent pas converger.

Monsieur CARLES a rappelé la loi sur l'incompatibilité de certains métiers avec les fonctions d'élus.

↳ INTERVENTION DE MONSIEUR LEONARD :

Monsieur LEONARD a demandé à MONSIEUR LE MAIRE comment il comptait rembourser à la commune les frais liés à l'utilisation de sa voiture de fonction lorsqu'il se rendait sur son lieu de vacances.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu qu'il utilisait exceptionnellement ce véhicule et toujours en raison de contraintes d'agenda nécessitant son retour rapide à Blagnac.

MONSIEUR LE MAIRE a précisé qu'il s'était toujours acquitté personnellement des frais de carburant et d'autoroute.

<p>AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 19H40.</p>
--

- ↘ **LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.**
- ↘ **LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE À L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**